



Mise en demeure de payer (pas en tord)

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 09:06**

bonjour rnje viens de recevoir un courrier d un huissier de justice de thann68801 rn(moi j habite dans le 83) , pour une somme de 150€ , sfr me reclamme cette somme car d apres eux il n on pas eu de retour de materiel apres ma resiliation rnchose que j ai faite par la poste avec les documents qui mon envoyé . mais d apres eux il non rien reçu et depuis j ai cette procedure ou il veule que je paie 150 € rn rn sachant que j ai toujours la preuve de mon envoie par la poste plus le retour de l accusé de reception rncomment mettre un terme a tout ca car le materiel je leur est rendu et je ne dois en aucun cas payer cette somme rn rndois- je attendre d etre devant le juge pour le donner c est documents ?rnmerci d avance pour vos reponse

Par **cocotte1003**, le **10/11/2014 à 10:36**

Bonjour, non , prouvée tout de suite votre bonne foi par copies de Voss preuves à SFR et à l'huissier, cordialement

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 12:17**

bonjour rn avantqu sfr engage une procedure je leur est renvoyé mes preuves par deux fois .est-il preferable que je réenvoie aussi a sfr ,plus l huissier ?

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 12:18**

bonjour rn avantqu sfr engage une procedure je leur est renvoyé mes preuves par deux fois
.est-il preferable que je réenvoie aussi a sfr ,plus l huissier ?

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 12:18**

bonjour rn avantqu sfr engage une procedure je leur est renvoyé mes preuves par deux fois
.est-il preferable que je réenvoie aussi a sfr ,plus l huissier ?

Par **sjoe83**, le **10/11/2014 à 12:19**

désolé pour mes triples post j ai eu un bug